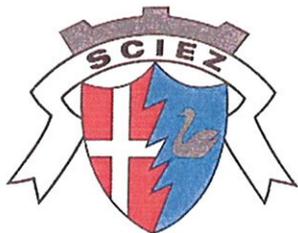


DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE  
DE

**S C I E Z**



**74140**

Téléphone : 04 50 72 60 09

Télécopie : 04 50 72 63 08

# COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2010

### PRESENTS :

Mesdames, Roch Monique, Borcard Jacqueline, Longuet Odile, Bourgeois Fatima, Braize Liliane, Kabut Florence, Marre Michèle, Fillon Sandrine, Vuattoux Georgette,  
Messieurs Bidal Jean-Luc, Triverio Christian, Vignaud Christian, Démolis Hubert, Eme Jean-Pierre, Réale Richard, Couasnon Thierry, Pierron André, Favre Pierre, Gilbert Joël, Bidal Claude, Kupper Lionel, Requet Michel

### PROCURATIONS :

Henry Jeanine à Borcard Jacqueline  
Truchot Hervé à Couasnon Thierry  
Badaire Corinne à Braize Liliane  
Huvenne Bernard à Kupper Lionel  
Démolis Hubert à Trivério Christian à partir de 21h10

### ABSENTS :

Appert Nicolas

### NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, et ce conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Trivério Christian a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 21-12-2009

Chaque membre de l'Assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 décembre 2009, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ces documents.

Sandrine Fillon dit qu'elle n'a pas reçu le compte rendu du conseil du 21 décembre. Celui-ci lui est transmis immédiatement. Après quoi elle constate une erreur de date dans la rubrique : Approbation du procès verbal de la séance : Il s'agit bien du compte rendu du 7 décembre 2009 dans tout le paragraphe.

Le Procès Verbal du 21-12-2009 est adopté unanimement sous réserve des remarques précédentes.

### **Monsieur le Maire propose deux points supplémentaires à l'ordre du jour :**

#### Autorisation de mandater opération d'investissement :

Conformément à l'article L.1612-1 du CGCT, l'assemblée peut décider d'autoriser engagement et mandatement de nouvelles opérations d'investissement dans la limite de 25% des crédits précédents.

Afin de permettre mandatement de la facture SEVI74 d'un montant de 82 500€ HT pour l'acquisition du nouveau camion benne, monsieur le Maire demande autorisation de paiement de cette somme avant le vote du budget primitif 2010. Le délai de mandatement des factures pour les collectivités est de 35 jours, au delà de ce délai, la commune est redevable d'intérêts moratoires versés au fournisseur. Compte tenu des intempéries du début d'année, la livraison du véhicule a pu être accélérée et nous avons pu être livrés rapidement. Précise que les crédits nécessaires seront ouverts au chapitre 21 du Budget Primitif 2010.

Entendu explications de Monsieur le Maire,

Considérant les délais de paiement des dépenses,

Considérant que les crédits budgétaires seront ouverts au chapitre 21 des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2010,

**Le conseil, unanime**

- Autorise paiement de la facture SEVI74 d'un montant de 82 500€ HT pour l'acquisition du camion benne.

---

#### Subvention Base Nautique :

Afin de permettre à la Base Nautique d'assurer le versement des salaires et des charges sociales de début d'année, compte tenu de la fragilité de leurs ressources en basse saison, le Maire demande à l'assemblée autorisation de versement immédiat d'une subvention exceptionnelle de 15 000 €. Précise que cette somme sera déduite de la subvention globale pour l'année 2010 qui sera votée au budget primitif 2010.

Entendu explications de Monsieur le Maire,

Considérant les difficultés que rencontre l'association,

Considérant que les crédits nécessaires seront ouverts, compte 6574 en dépense de fonctionnement du Budget Primitif 2010,

**Le Conseil, unanime**

-Autorise paiement d'une subvention de 15 000€ au profit de la Base Nautique de Sciez correspondant à une avance sur la subvention qui sera votée au BP2010.

# EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 27-01-2010

## 1-Débat d'Orientation Budgétaire 2010

Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire

- Informe l'assemblée qu'en raison d'un problème d'organisation la réunion privée du conseil municipal prévue lundi 25 janvier n'a pas pu avoir lieu.
- Propose de reporter le vote du Débat d'Orientation Budgétaire à une prochaine séance.
- Propose d'effectuer cette réunion à l'issue du conseil municipal de ce soir.

Accord unanime de l'assemblée.

---

## 2-C.D.R.A « Géologie de Chablais

Madame Borcard Jacqueline, Adjoint au Maire

-Explique que dans le cadre du Contrat de développement de Rhône-Alpes : « Géologie générale du Chablais », le projet de Sciez, « La Géologie expliquée par les fossiles et le sentier de l'Evolution Géologique » doit être revu à la baisse en raison du refus de financement du Conseil Général. L'opération passe de 25 000€ à 19 909,89€ TTC pour la section fonctionnement, et de 77 939€ à 26 622,21€ TTC pour les investissements. Le financement communal est donc de 40% au lieu de 20% mais reste dans l'enveloppe prévue de 20 000 €. Le projet sera réalisé et financé sur deux ans.

Demande au conseil de valider ce projet.

*Monsieur Pierron André en conclus que le projet initial n'est donc plus le même. Madame Borcard confirme qu'effectivement le projet a été adapté en fonction des financements mais que celui-ci reste fidèle au projet initial.*

*Madame Fillon Sandrine demande la raison du refus du Conseil Général. Monsieur Le Maire explique que le Conseil Général, par manque de moyen, ne peut pas financer tous les projets. Il précise que les fonds européens ne sont attribués que pour les projets étant déjà financés à 50% et rappelle qu'il convient de percevoir ce projet à l'échelle du Chablais.*

*Monsieur Kupper Lionel demande si les 20 000€ correspondent à la subvention obtenue pour le projet. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit du financement communal et détaille les différents financements du projet.*

*Monsieur Bidal Claude demande explications sur les raisons de la baisse des dépenses de fonctionnement. Madame Borcard Jacqueline précise que ce sont les dépenses de personnel qui ont été revues à la baisse. C'est Mlle Castel qui fera une partie du travail dans le cadre de son emploi au Musée de la Préhistoire.*

Entendu explications de Madame Borcard Jacqueline,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 juin 2009, autorisant le projet initial,

Considérant que la part communale est la même,

Après débat et vote,

**Le Conseil municipal, à la majorité moins une abstention (Requet Michel)**

- Autorise le Maire à signer le Contrat de Développement Rhône-Alpes « Géologie générale du Chablais » pour la création d'un sentier de L'Evolution et l'aménagement d'une salle d'Exposition : « La géologie expliquée par les fossiles »,
  - S'engage à réaliser cette opération sur deux ans, 2010 et 2011.
  - Valide le nouveau projet de financement.
-

### 3-Contrat Location Option d'Achat – L.T.I Actualisation

Monsieur Pierron André, Conseiller Municipal

- présente une proposition de contrat de la société L.T.I. pour actualisation du matériel informatique existant, notamment le poste secrétariat-état-civil. Précise que le coût mensuel s'élève à 97.35€ HT avec option d'achat et contrat de service maintenance.

-Propose de passer et signer ce contrat.

-Précise que la société L.T.I est le prestataire informatique de la mairie depuis de nombreuses années, et que l'ensemble des postes installés sous réseau, bénéficie de prestations de maintenances performantes par L.T.I.

*Monsieur Reale Richard demande si la licence Office est multiposte. Monsieur Pierron répond que chaque poste a sa propre licence.*

*Monsieur Kupper Lionel demande précision sur les termes du contrat. Après divers échanges, il propose que le mode qu'acquisition et de gestion du parc informatique communal soit prochainement examiné.*

*Monsieur Requet Michel demande si le travail effectué sur ordinateur à la mairie est sauvegardé et s'il y a une procédure de sauvegarde. Monsieur Vignaud répond que le travail est sauvegardé sur bande tous les matins par un employé communal et que la partie comptable est sauvegardée séparément.*

*Monsieur le Maire convient qu'il serait intéressant d'étudier une solution alternative pour l'informatique.*

**Le Conseil municipal, à la majorité moins une abstention (Requet Michel)**

Entendu exposé de Monsieur Pierron André,

Vu le contrat proposé par L.T.I.,

Après débat et vote,

-Donne pouvoirs au Maire de passer et signer ce contrat avec la société L.T.I pour actualisation du matériel informatique et pour un coût mensuel de 97.35€ HT.

---

### 4-Convention relative à la gestion du Site du Domaine de Guidou

Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire

- Présente une convention proposée par le Conservatoire de l'Espace du Littoral et des Rivages Lacustres définissant les modalités de gestion du Site du Domaine de Guidou pour les différents intervenants, l'ONF, l'Association pour la Gestion du Domaine de Guidou, la L.P.O, la commune de Sciez et le Conservatoire.

-Précise que ce point a déjà fait l'objet d'inscriptions et de retraits à l'ordre du jour lors des précédents conseils et qu'aujourd'hui, les problèmes devraient être résolus.

-Propose donc à l'assemblée de passer et signer cette convention.

*Monsieur Kupper Lionel précise que les problèmes étaient liés au fait que des chemins piétonniers faisaient partie du projet sans l'autorisation de l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée. Il précise que la personne référent au conservatoire a retiré ce point.*

*Monsieur Reale Richard pense qu'elle n'a pas saisie exactement et qu'elle a maintenue dans la convention des parcelles qui n'appartiennent pas au Conservatoire.*

*Monsieur le Maire propose de valider cette convention en précisant ces points.*

*Monsieur Réale Richard répond que si cette convention est validée par le conseil, l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée sera tenue de dénoncer cette décision.*

*Monsieur Bidal Claude propose d'intégrer l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée à la convention.*

*Monsieur Requet Michel précise que Monsieur Réale étant partie prenante devrait sortir et ne pas prendre part au vote. Le Maire répond que ce n'est le cas.*

*Monsieur Réale demande que soient retirées de la convention, toutes les voies d'accès appartenant à l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée selon les relevés cadastraux, notamment l'Allée des pommiers, l'Allée partant du portail du port jusqu'à l'entrée du bois de buis et le chemin devant la ferme.*

-Le Maire propose de signer la convention sous réserve que les voies d'accès appartenant à l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée soient retirées.

Entendu explications de Monsieur Jean-Luc Bidal,

Sous réserve que les voies d'accès appartenant à l'Association Syndicale des Copropriétaires du Domaine de Coudrée selon les relevés cadastraux, soient retirées de la convention,

Après débat et vote,

**Le Conseil municipal, unanimement**

-Donne pouvoirs au Maire de passer et signer la convention proposée par le Conservatoire de l'Espace du Littoral et des rivages lacustres, définissant les modalités de gestion du Site du Domaine de Guidou pour les différents intervenants, l'ONF, l'Association pour la Gestion du Domaine de Guidou, la L.P.O, la commune de Sciez et le conservatoire.

---

#### **5-Décision de fiscalisation de la participation communale 2010 au budget du SIDISST**

Monsieur Demolis Hubert, Maire adjoint

- propose que comme chaque année la commune laisse le soin au SIDISST de mettre en recouvrement par l'impôt local, la contribution 2010 due par la commune au Syndicat.

- précise que si la participation n'est pas prélevée de cette façon, elle sera intégrée dans les dépenses du budget communal et restera une charge pour le contribuable.

Après débat et vote,

**Le Conseil municipal, unanime**

-Décide fiscalisation de la participation communale 2010 au budget du Syndicat Intercommunal d'Incendie et de Secours du Secteur de Thonon.

---

#### **6-Remboursement conteneurs Port par la C.C.B.C.**

Monsieur Vignaud Christian, Maire adjoint

-informe l'assemblée que dans le cadre de l'aménagement du Port, la commune a fait l'acquisition de 3 conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers recyclables afin d'aménager sa zone portuaire, auprès de la société ECOLLECT pour un montant de 19 800€ HT. Ces trois conteneurs étant mis en place, la C.C.B.C a décidé, dans le cadre de ses compétences, de prendre en charge cette commande à hauteur de 16 802€ HT. (Délibération du conseil syndical du 2 juillet 2009). Le paiement se fera par mandat administratif au profit du budget annexe du Port de Plaisance 2010.

-Précise que compte tenu de la qualité touristique du site et que ces équipements étaient indispensables à l'obtention du label « Pavillon bleu », la commission Port a décidé de réaliser ces travaux avant la saison. C'est pourquoi ces travaux ont été financés par le budget annexe du Port de Plaisance et réalisés en étroite collaboration avec les services techniques de la C.C.B.C. celle-ci n'étant alors pas en capacité d'adjuger les travaux initialement prévu dans le cadre d'une démarche environnementale expérimentale.

*Monsieur Requet Michel demande si ces conteneurs sont à la disposition de toute la population ou seulement les usagers du Port de Plaisance. Monsieur Vignaud confirme que les conteneurs destinés au recyclage (Verre, emballages légers et papier) sont à la disposition de tous mais ne sont accessibles qu'à pieds. Les conteneurs d'Ordures Ménagères sont réservés aux usagers du Port.*

*Monsieur le Maire précise que le recyclage est de plus en plus pratiqué et des conteneurs enterrés de ce type seront bientôt installés sur 4 ou 5 sites dans la commune en fonction des moyens financiers de la CCBC. Il rappelle également le travail expérimental de la C.C.B.C sur la collecte des ordures ménagères qui opte pour la facturation au poids des OM.*

Après débat et vote,

**Le Conseil municipal, unanime**

-Autorise le Maire à signer avec la C.C.B.C. la convention de remboursement des trois conteneurs de recyclage, pour un montant hors taxe de 16 802€ au profit du budget annexe du Port de Plaisance.

---

Monsieur Demolis Hubert quitte l'assemblée à 21h10 et donne procuration à Monsieur Trivério Christian pour la suite du Conseil

---

#### 7- Orientations Générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune.

Monsieur Bidal Jean-Luc, Maire

-Informe l'assemblée que dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme engagée fin 2007, après avoir procédé à la phase « Diagnostic et enjeux », le Conseil Municipal doit désormais débattre sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune (PADD),

- Propose de débattre sur les orientations de l'avant-projet élaboré par le Groupement Territoire.

- Précise que suite à la réunion publique qui aura lieu le 18 février 2010, l'avant projet de PADD sera diffusé sur le site internet de la commune, et consultable en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Un registre des remarques reste à disposition, pour permettre au public d'exprimer son point de vue sur cet avant-projet. Il est rappelé que ce document est susceptible d'évoluer (jusqu'à l'arrêt du projet de PLU) en fonction de la concertation avec la population et avec les personnes publiques associées.

*Monsieur Bidal Claude souligne que la révision du P.L.U. est un travail conséquent qui a eu du mal à démarrer mais qui a permis une prise de conscience des enjeux du territoire de la commune. Précise qu'il faudra rester fidèle aux orientations prises et que dans un cadre défini de la loi, c'est la commune qui reste décisionnaire de ces orientations.*

*Monsieur le Maire insiste sur le fait que ce document définit à travers un cadre et des décisions politiques le socle sur lequel la commune sera installée dans 20-30 ans. Il souhaite en préserver la tranquillité et la qualité de vie.*

Vu les orientations proposées dans l'avant projet de Groupement Territoire,

Après différents échanges,

**Le Conseil municipal, unanime**

-Confirme que ces orientations reflètent bien les réunions de travail précédentes.

-Considère que l'avant projet de PADD est suffisamment avancé pour :

\*Etre soumis à concertation avec le public, et qu'il fera l'objet très prochainement d'une lettre d'information (n°3) et d'une réunion publique qui se tiendra le 18 février 2010 à 20 heures 30.

\*Etre présenté aux personnes publiques associées dans le cadre d'une prochaine réunion plénière.

---

## 8-Renouvellement contrat Provalys/Gas de France – Bâtiment le Grenier

Monsieur Vignaud Christian,

-Présente le contrat PROVALYS liant la Commune à GDF pour la fourniture de gaz naturel alimentant le chauffage du bâtiment « Le Grenier » arrivant à échéance fin janvier 2010,

-Précise qu'afin d'éviter une interruption de ce service, il convient d'autoriser le Maire à signer le contrat de renouvellement.

Après débat et vote,

**Le Conseil municipal, unanime**

-Autorise le Maire à signer renouvellement du contrat Provalys-Gas de France pour la fourniture de gaz naturel pour le chauffage du bâtiment « Le Grenier ».

---

## **COMMUNICATIONS DU MAIRE ET QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS**

### COMMUNICATIONS DU MAIRE

-Secours Haiti : Proposition de mettre en place un soutien financier par le biais de l'Association des Maire. Propose de viser une aide sur la reconstruction des bâtiments et de se rapprocher de la C.C.B.C pour une aide intercommunale. Une proposition sera faite lors du prochain conseil.

-Aigles du Léman au Salève : Suite à l'article paru dans la presse, une rencontre aura eu lieu avec Monsieur Travers, responsable du Site, pour la mise en œuvre d'une nouvelle convention. Cette réunion aura pour objet de confronter les besoins mutuels et tenir compte des remarques des citoyens. Monsieur Trivério Christian gère le dossier et un accord doit être trouvé courant mai 2010. En cas de non-accord, la saison 2010 serait assurée par les Aigles du Léman et d'autres projets alternatifs seront étudiés pour les remplacer.

### QUESTIONS DIVERSES

-Messieurs Bidal Claude et Kupper Lionel déplorent les propos de Monsieur Eme Jean-Pierre dans la presse locale, au sujet de l'acquisition du Camion Benne. Ils rappellent que l'opposition n'a rien à voir avec ça et que les membres de la liste d'opposition « Nouvel Elan » souhaiteraient une meilleure cohabitation.

-Madame Vuattoux Georgette informe le Maire, qu'elle a noté une erreur sur le montant des travaux de la route de Perrignier inscrit dans la presse et figurant sur le Site communal. 5 millions d'euros au lieu de 500 milles euros.

-Monsieur Requet Michel informe l'assemblée qu'un commerçant de Bonnatrait aurait reçue une demande de paiement pour le loyer pour les places de parkings en face de la Boulangerie, et demande de qui vient cette demande de paiement. Monsieur le Maire réplique qu'il ne s'agit pas d'une demande communale et propose à monsieur Requet Michel de fournir des éléments détaillés avec document à l'appui lors d'une prochaine séance.

Monsieur Le Maire constatant l'ordre du jour et les questions orales épuisées,  
La Séance Publique est levée à **21 heures 30 minutes**

PROCES-VERBAL DE SEANCE DRESSE LE **1<sup>er</sup> février 2010** PAR LE SECRETAIRE ELU PAR SES PAIRS  
PRESENTS EN L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 27-01-2010

SIGNÉ

Le secrétaire de séance  
TRIVERIO Christian

Le Maire  
BIDAL Jean-Luc

Vu pour être affiché le **02/02/2010** conformément aux prescriptions  
de l'article L 221.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

